

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur ALBAN** Avenue de la Basilique, 359 boîte 15 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean pour exécuter sur le bien sis à **Rue du Maréchal Joffre 295 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **02 C 385 H 48** les travaux suivants : **Rénovation/extension d'une habitation**.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'urbanisme pour les motifs suivants :**

- **Art 17-6 et 15-6 : Matériaux d'élévation :**
  - **La façade avant et la façade arrière du volume secondaire sont recouvertes de briques de ton beige, le façade arrière du bâtiment principal est recouvert d'un enduit de ton gris moyen alors que les prescriptions autorisent des briques ou blocs de parement de petits formats de teinte rouge ou foncée.**
- **Art 17-7 et 15-7 : Baies et ouvertures :**
  - **Création d'une baie plus large que haute à l'arrière alors que les prescriptions imposent que le rythme dominant vertical soit maintenu.**

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03/05/2021 au 17/05/2021 au collège communal**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40** :

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

***Les bureaux seront fermés le jeudi 13/05/2021.***

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 27/04/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(s) M. MESSIN  
Echevin de l'Urbanisme